



Fiche d'inscription saison
2025 – 2026

La Verpillière Badminton
LVB38

☐ 1^{ère} licence au club

☐ Mme ☐ Mr

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Adresse Mail : _____

FORMULE ANNUELLE

☐ **Licenciation LVB 38**

TARIF UNIQUE

99 €

MOYEN DE PAIEMENT

- ☐ Chèque (4 fois possible) ☐ Chèque Vacances ANCV
☐ Espèce (4 fois possible) ☐ Chèque Sport ANCV
- ☐ Pass'Sport : _ _ _ _ -- _ _ _ _ ☐ Carte Tattoo : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
- ☐ Pass'Region : | N° Carte : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | Code : _ _ _ _ |

Somme due : _____

DOSSIER COMPLET :

- ☐ **Fiche d'inscription**
☐ Règlement intérieur **signé**
☐ **Demande de licence FFBAD**
☐ Autorisation **WhatsApp** (vous serez **automatiquement** ajouté au groupe, toutes les informations principales sont transmises par ce biais)
☐ **Questionnaire médical** ou certificat de moins de 6 mois si au moins une réponse positive

SUPPLEMENT :

- ☐ Tube de volant plumes (homologué tournois) 15 €
☐ Tube de volant hybride (non homologué tournois) 10 €

Somme due : _____

Somme total due : _____

Fait le : _____ A : _____

Signature :

QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE A L'OBTENTION OU AU RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBaD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON.
Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐

A ce jour	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :



Le groupe WhatsApp de la LVB38 !

Cette année, dans l'optique d'une meilleure diffusion des informations et d'échanges rapide entre les adhérents et les membres du bureau, le club vous propose de rejoindre le groupe de conversation de la LVB38 sur l'application WhatsApp !

A savoir :

- Il vous faudra télécharger l'application si vous n'avez pas déjà WhatsApp.
- Votre numéro sera visible par tous les membres présents sur ce groupe.
- Vous recevrez des messages concernant : la disponibilité de la salle, les événements du club, les informations sur les tournois, ainsi que toutes autres informations relatives au club et nos séances.
- Nous ne tolérerons aucune insulte ou comportement déplacé sur ce groupe. En cas de problème de ce genre, vous serez exclu du groupe et pourrez vous exposer à des sanctions.
- Ce seront les membres du bureau qui s'occuperont de vous ajouter sur le groupe, vous recevrez une invitation pour accéder au groupe.

Pour ce faire, merci de compléter ci-dessous les informations suivantes :

- Nom et prénom :
- N° de téléphone portable :
- Age* :

* Pour les mineurs, ce document est à signer par les parents ou tuteurs

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance des informations concernant le groupe WhatsApp de la LVB38 et consent à une bonne utilisation de ce groupe.

Vous trouverez ci-dessous le QRCode pour rejoindre le groupe ! En cas de problème, n'hésitez pas à demander à un membre du bureau de vous ajouter si cela ne fonctionne pas



Date et signature :

DEMANDE DE LICENCE 2025/2026

ADULTE 1

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre président(e) de club.

☐ **RENOUVELLEMENT DE LICENCE N°** (8 chiffres) ☐ **NOUVELLE LICENCE** ☐

☐ **CLUB**

☐ **LIGUE** ☐ **DÉPT**

☐ **NOM** ☐ **NOM DE NAISSANCE**

☐ **PRÉNOM** ☐ **SEXE** : FÉM. ☐ MASC. ☐ ☐ **NATIONALITÉ** :

☐ **NÉ(E) LE** ☐ **À** (ville, département et pays)

☐ **ADRESSE**

☐ **CODE POSTAL** ☐ **VILLE** ☐ **PAYS**

☐ **TÉL. FIXE** : + 33 (0) ☐ **TÉL. MOBILE** : + 33 (0)

☐ **E-MAIL**

- ☐ **JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP** ► Rdv sur votre espace joueur sur myffbad.fr pour compléter les informations relatives à votre type de handicap afin de vous proposer la pratique la plus adaptée.
- ☐ J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées afin de m'envoyer des informations liées à mon adhésion et au fonctionnement de la Fédération.
- ☐ J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées à des fins de communication concernant le badminton français, international et les événements de la Fédération.
- ☐ J'accepte que la Fédération transmette mes coordonnées à ses partenaires afin notamment de recevoir des offres privilégiées et sélectionnées par la Fédération.

☐ Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la Fédération conformément au règlement général des compétitions.

Protection des données à caractère personnel : les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBaD pour son propre compte et le compte de ses organes déconcentrés et des clubs affiliés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Badminton, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des licences, l'utilisation et la diffusion d'images ou de sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public et votre consentement. Ces données seront conservées 50 ans après la fin de validité de votre licence. Votre adresse postale, mail et numéro de téléphone seront supprimés de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBaD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération et à ses prestataires, aux collaborateurs des ligues, des comités, et des clubs affiliés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Vos données sont hébergées sur des serveurs localisés en France. Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime en contactant la Fédération au 01 49 45 07 07 ou par mail : cnil@ffbad.org. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse www.cnil.fr/plaintes.

PRIMO LICENCIÉ

OU

RENOUELEMENT DE LICENCE

 ► **REMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ** ►

 Téléchargez **ICI** le questionnaire de santé et l'attestation.

Rappel : si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, vous devez obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Téléchargez **ICI** le formulaire recommandé pour le certificat médical.

ASSURANCE :

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ci-annexée, et la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD : www.ffbad.org/pratiquer-se-licencier-assurance

HONORABILITE :

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de la mise en place d'un contrôle d'honorabilité pour toute personne exerçant ou souhaitant exercer une fonction d'éducateur sportif, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives, ou d'officiel technique au sens des articles L. 212-9 du code du sport. A ce titre, je consentirai à la transmission des éléments constitutifs de mon identité par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité selon les articles D.131-2 et D.131-2-1 du code du sport soit effectué.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,
 – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »
 – Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Signature du licencié

Faire précéder la signature de la mention : "lu, compris et accepté"

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBaD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBaD, ses organes déconcentrés et ses clubs peuvent procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

2

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n° 58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ(E) À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD.

2/ une garantie Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € / pers. x taux d'invalidité	40.000 € / pers. x taux d'invalidité	80.000 € / pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement (1)	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié.	Sur justificatifs: max 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité franchise relative de 3 mois		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n° 58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1) : 152.500 €
---	--

OPTIONS A et B COMPLÉMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières (après application d'une franchise de 7 jours)	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITÉS D'ADHESION AU CONTRAT :

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Tailbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITÉS D'EXAMEN DES RECLAMATIONS :

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse :

AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

« Je soussigné(e) _____, renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais souscrit à distance le _____.

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à _____, le _____.

Signature du licencié »

INFORMATION SUR LE CONTRAT :

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris

N° VERT : 0 800 886 486

Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE :

appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.

Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.



Règlement intérieur

Le présent document a pour but de préciser les droits et les devoirs des adhérents du club de Badminton de La Verpillière LVB38

Article 1

Le Bureau est composé de plusieurs membres. Il doit préparer les ordres du jour détaillés des réunions du bureau et de l'Assemblée Générale, appliquer les décisions du bureau, assurer la gestion administrative et financière du club et la diffusion des informations.

Le règlement intérieur s'impose pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les conditions d'adhésion. Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation auprès du Président.

Tous les adhérents du LVB38 se doivent de participer à l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an. Pour que ses décisions soient valides, le quorum des adhérents plus un, doit être atteint (voir statuts).

Tout adhérent présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et à son ambiance, tant à l'entraînement, en jeu libre ou qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de l'adhérent incriminé ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront lors d'une séance, des éventuelles sanctions à prendre. L'adhérent pourra y assister afin de s'expliquer, puis sera tenu informé des sanctions retenues contre lui par courrier. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non-inscription en tournoi de l'adhérent.

Article 2

Tous les adhérents seront licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et pourront participer aux entraînements et aux compétitions. La licence FFBad assure en cas de blessures et le club dispose d'une assurance responsabilité civile.

Les jours d'entraînement et de compétitions sont affichés sur la plaquette du dossier d'inscription et sur le site internet du club. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Web du club, pour être informé de la vie du club: tournois, stages... et à vous renseigner auprès des membres du Bureau pour toute question supplémentaire.

Article 3

Les adhérents doivent fournir le jour de l'inscription les différents documents d'inscription dûment renseignés : la fiche de renseignement, la demande de licence 2025/2026 FFBaD, le certificat médical ou l'attestation « questionnaire santé » et la cotisation. S'il s'agit d'une réinscription, seule la fiche de renseignement est demandée.

Si au moins un de ces documents manque, l'adhérent ne sera pas admis sur les terrains et son adhésion pourra être définitivement refusée.

Article 4

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales avec du matériel (poteaux, filets...) appartenant au club ou à la mairie. En cas de dégradations, la responsabilité incombera à la personne impliquée. Nous comptons sur votre respect pour laisser la salle dans un état irréprochable avant votre départ et respecter les horaires (pensons aux gardiens qui terminent leur journée à 22h00 ou 22h30).



Badminton La Verpillière – LVB38

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

L'adhérent devra se munir impérativement de chaussures adéquates à chausser dans la salle (spéciales sport d'intérieur) et d'une tenue de sport adéquate (notamment en compétition).

Article 5

Tous les adhérents doivent contribuer au montage et démontage des terrains.

En cas d'affluence, les adhérents doivent utiliser idéalement les terrains : quelques minutes suffisantes d'échauffement, un match en 2 sets gagnants de 21 points, puis laisser le terrain à une autre paire de double, et tourner sur le créneau. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée.

Article 6

Lors des créneaux d'entraînement, les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de les laisser au gymnase. Lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. A charge aux parents ou tout autre personne (avec autorisation parentale) de venir les récupérer à l'heure. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale, les parents devront venir les chercher au gymnase.

Lors des créneaux « jeu libre » ou « entraînement adultes », les adhérents mineurs qui pourraient y participer, sont et restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal.

Lors des tournois jeunes et/ou adultes, les adhérents mineurs sont et restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal. L'enfant ne doit donc pas être déposé le matin et récupéré le soir car l'heure de son départ du tournoi dépend de son parcours dans celui-ci (s'il accède ou non aux phases finales).

En cas de problème, l'adhérent mineur doit être pris en charge par ses parents ou représentant majeur: l'entraîneur ou encadrant n'est là que pour les aider durant le tournoi et non pour s'en occuper toute la journée.

Article 7

Pendant les vacances scolaires, les séances de jeu libre et d'entraînement sont maintenues selon les disponibilités du gymnase (créneaux horaires validés par les services des sports de La Verpillière).

Article 8

Tout joueur, pour s'inscrire à un tournoi, peut se renseigner auprès d'un membre du bureau ou de la personne référente mentionnée en début de saison.

Pour que son inscription soit prise en compte, l'adhérent devra impérativement adresser le règlement de son inscription par chèque à l'ordre de LVB38 ou en espèces avant l'envoi des inscriptions par le club.

Sportivement,

Le bureau du Club de Badminton LVB38.

Signature